



Renforcer la résilience ensemble

Formulaire de
candidature
2026-2027

Prix fédéral, provincial et territorial pour service exemplaire en sécurité civile

Instructions au candidat ou à la candidate

Votre candidature a été proposée pour un prix Fédéral/Provincial/Territorial (F/P/T) pour service exemplaire en sécurité civile en reconnaissance de votre contribution à la gestion des urgences au Canada. La collecte et l'utilisation de renseignements personnels décrites et expliquées dans ce document est nécessaire afin de compléter le processus en appui à votre candidature. Avant de procéder, il est nécessaire d'obtenir votre consentement quant à la collecte et à l'utilisation de vos renseignements personnels. Nous vous demandons de bien vouloir lire ce formulaire attentivement. En apposant votre signature au bas de ce formulaire, vous confirmez que vous acceptez la collecte de vos renseignements personnels et que vous comprenez comment ces renseignements seront utilisés en appui à votre candidature.

Si le candidat ou la candidate est une personne d'âge mineur (qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence), le parent ou le tuteur du candidat ou de la candidate doit signer ce formulaire et indiquer qu'il consent au nom du candidat ou de la candidate d'âge mineur.

Pour une candidature à titre posthume, l'exécuteur testamentaire du candidat ou de la candidate doit signer ce formulaire et indiquer qu'il consent au nom de la succession.

Langue de choix Français English

Appel souhaité (titre, M., Mme, etc.)

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)

Veillez inclure vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous au sujet de votre mise en candidature :

Adresse résidentielle

No d'appartement, no de rue et ville

C.P., RR Municipalité

Province/territoire Code postal

No de téléphone de jour Autre no de téléphone

Courriel personnel

Courriel de travail

Veillez indiquer le nom de l'auteur de la proposition de la candidature :

1. Renseignements généraux

Les efforts visant à promouvoir la sécurité et la résilience des collectivités relèvent habituellement du travail de nombreuses personnes au fil du temps. À l'occasion, il arrive que des personnes et des groupes à titre individuel soient reconnus par leurs pairs et par la société canadienne pour leur conduite exemplaire, leurs actes et leur leadership à titre de professionnels dans le domaine de la sécurité civile.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* se sont distingués par leurs actions et leurs apports à la promotion de la gestion des urgences au Canada, *qui a pour objectif de sauver des vies, de préserver l'environnement et de protéger les biens et l'économie.*

Pour être retenues, les candidatures doivent refléter un engagement envers l'excellence dans le cadre des programmes de gestion des urgences qui sont reconnus par les pairs, ou divers apports hautement importants que les chefs de file de la gestion des urgences au Canada jugent dignes d'une reconnaissance nationale. Les critères sont définis plus en détail à la section 2, Admissibilité, qui apparaît sous la définition suivante de la « gestion des urgences » au Canada :

Gestion des urgences

Selon le *Cadre de sécurité civile pour le Canada*, la « gestion des urgences » consiste en une approche de tous les risques qui englobe l'ensemble des activités et des mesures de gestion des risques qui sont liées à la prévention et atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. »

Prévention et atténuation – éliminer ou atténuer les risques de catastrophes pour protéger la vie, les biens et l'environnement, et pour réduire les perturbations économiques ou s'y adapter. La prévention et l'atténuation comprennent les mesures d'atténuation structurelles (par exemple la construction de canaux évacuateurs et de digues), et des mesures d'atténuation non structurelles (par exemple les codes du bâtiment, l'aménagement du territoire et les incitatifs en matière d'assurance). La prévention et l'atténuation peuvent être abordées de façon indépendante ou d'une manière qui intègre l'une à l'autre.

Préparation – être prêt à réagir à une catastrophe et à en gérer les conséquences par des mesures mises en place avant l'événement comme, par exemple, des plans d'intervention d'urgence, des ententes d'assistance mutuelle, l'inventaire des ressources et des équipements, des activités de sensibilisation du public, des programmes de formation et des exercices.

Intervention – agir pendant ou immédiatement avant ou après une catastrophe pour en gérer les conséquences en mettant en œuvre, par exemple, des communications publiques, des activités de recherche et de sauvetage, et des mesures d'assistance médicale et d'évacuation en situation d'urgence afin de minimiser la souffrance et les pertes associées aux catastrophes.

Rétablissement – restaurer ou rétablir les conditions de vie du milieu à un niveau acceptable après une catastrophe, par diverses mesures dont le retour des évacués, l'aide psychosociale, la reconstruction, l'évaluation des impacts économiques et l'aide financière. Il y a un rapport très étroit entre le rétablissement à long terme s'inscrivant dans une perspective de développement durable et la prévention et l'atténuation de catastrophes futures. Les programmes de rétablissement offrent une précieuse occasion d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience, y compris une meilleure reconstruction. Les mesures de rétablissement devraient être mises en œuvre de façon à favoriser la réduction des risques.

2. Admissibilité

Toute personne qui travaille ou qui fait du bénévolat dans le domaine de la gestion des urgences au Canada est admissible.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* peuvent être des professionnels de la gestion des urgences œuvrant dans l'un ou l'autre des ordres de gouvernement (fédéral, provincial ou territorial, municipal [à un niveau inférieur ou supérieur, dans un comté ou une ville, etc.]), dans une collectivité autochtone, au sein d'une organisation non gouvernementale, dans le milieu universitaire ou dans une association, qui se sont distingués par un service exemplaire dans le domaine de la gestion des urgences.

Afin de compléter la trousse de candidature, la personne soumettant la nomination devra fournir deux témoignages qui appuient les réalisations professionnelles dignes de mention, y compris des activités professionnelles et de bénévolat, et qui mettent en avant leur importance.

Les parties fournissant des témoignages devraient fournir des exemples clairs de votre contribution en utilisant certains ou l'ensemble des attributs suivants :

- le leadership
- la communication
- l'intégrité
- la pensée critique et la vision
- la collaboration et le partenariat
- l'avancement de la gestion des urgences en tant que profession
- la recherche appliquée et les technologies ayant une profonde influence
- innovation
- excellence organisationnelle (prestation de service, service à la clientèle)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité, veuillez consulter le site Web du *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* : <https://www.securitepublique.gc.ca/psesc>

3. Processus d'examen

Les administrations fédérales, provinciales et territoriales (FPT), Recherche et sauvetage et leurs comités de sélection respectifs examineront les candidatures et retiendront celles qui seront présentées aux cadres supérieurs FPT responsables de la gestion des urgences.

Les CSRGU examineront et seront appelés à soutenir la liste des candidatures du Prix pour service exemplaire en sécurité civile qui aura été soumise par chaque administration.

Tous les documents soumis à l'appui d'une candidature au Prix pour service exemplaire en sécurité civile seront traités conformément aux exigences de la loi sur la protection des renseignements personnels applicable.

4. Liste de vérification de la mise en candidature (doit être fourni par l'auteur de la proposition de candidature)

- Formulaire du proposant
- Formulaire de candidature. **Veillez noter que pour les candidatures de groupe, un formulaire de candidature doit être rempli et signé par chaque membre du groupe.**
- Des témoignages écrits d'au moins deux autres personnes (autre que l'auteur de la mise en candidature ou la personne mise en candidature) pouvant attester de la valeur et de l'impact des accomplissements du ou des candidats (p. ex. 250 mots chacun).
- Des documents de référence supplémentaires pour appuyer la candidature, selon le besoin (comme des coupures de presse, etc.). **Le matériel supplémentaire ne devrait pas excéder cinq pages.**

5. Avis de confidentialité

Sécurité publique Canada s'engage à protéger le droit à la vie privée des personnes et les renseignements personnels qu'il détient, conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Tous les renseignements personnels recueillis dans le cadre du processus de mise en candidature seront utilisés uniquement aux fins de l'évaluation et de l'exécution de la mise en candidature. Des renseignements personnels seront communiqués à d'autres ministères (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et à des organisations non gouvernementales aux fins du processus de sélection. La participation au processus de mise en candidature est volontaire. Si vous refusez de fournir les renseignements nécessaires, la candidature proposée ne sera pas prise en considération. Si on vous octroie le prix, Sécurité publique Canada pourrait utiliser les renseignements personnels que vous fournissez pour publier votre nom et le résumé de vos réalisations en tant que lauréat ou lauréate de ce prix sur la page Web du Prix pour service exemplaire en sécurité civile et/ou pour promouvoir le prix sur les médias sociaux. D'autres ministères (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et des organisations non gouvernementales qui participent directement à la mise en candidature peuvent également choisir de publier vos renseignements personnels en lien avec le prix.

Les renseignements sont recueillis conformément à la [Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile](#) et à la [Loi sur la gestion des urgences](#). Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la collecte, l'utilisation et la conservation de vos renseignements personnels, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels relatif au Prix pour service exemplaire en sécurité civile (SP PPU 08).

Vous avez le droit à la protection, à la consultation et à la correction de vos renseignements personnels. Les instructions relatives à l'obtention de ces renseignements sont présentées sur le [site Web de Sécurité publique Canada sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels \(AIPRP\)](#).

Si vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations ou des plaintes concernant le traitement de vos renseignements personnels par Sécurité publique Canada, veuillez communiquer avec notre coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en écrivant à atip-aiprp@ps-sp.gc.ca. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de Sécurité publique Canada à votre préoccupation en matière de protection des renseignements personnels, vous avez le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#) concernant la façon dont l'organisation gère vos renseignements personnels.

6. Consentement

A. Consentement à participer au processus d'administration et de mise en candidature

Afin de conclure le processus de mise en candidature et de transmettre votre candidature pour examen, votre consentement est requis pour la collecte indirecte de vos renseignements personnels auprès d'un proposant ou d'une personne choisie par l'instance qui présente votre candidature (ci-après appelée « proposant »). Votre proposant présentera un témoignage qui comprendra des renseignements portant sur vous, y compris, mais sans s'y limiter, votre parcours, l'information sur vos réalisations, vos accomplissements professionnels, l'exemplarité de votre conduite ou toute autre information nécessaire pour satisfaire aux critères de mérite indiqués dans la partie 2 du présent formulaire.

Votre participation à ce processus de mise en candidature est volontaire.

Si vous ne souhaitez pas donner votre consentement ou être considéré pour le Prix pour service exemplaire en gestion des urgences, veuillez en informer immédiatement votre proposant afin de retirer votre candidature.

Je, _____ (*nom du candidat*), confirme avoir lu et compris les renseignements contenus dans ce document et donne mon consentement à la collecte indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels à l'appui de ma candidature et de l'examen ultérieur pour le Prix pour service exemplaire en gestion des urgences.

Je conviens d'accepter cette mise en candidature.

Signature

Date de la signature

B. Consentement à utiliser votre nom et vos réalisations si vous êtes retenu

Il est nécessaire d'obtenir votre consentement pour que votre nom et un résumé de vos réalisations de votre nomination soient publiés sur la page Web du Prix pour services exemplaires en gestion des urgences et pour promouvoir les prix par l'intermédiaire des médias sociaux si vous obtenez le prix en question.

Consentir à ce que vos renseignements soient partagés une fois que vous avez remporté le prix est volontaire et n'aura pas d'incidence sur vos chances de remporter le Prix pour services exemplaires en gestion des situations d'urgence.

Si vous refusez que vos renseignements soient divulgués à ces fins, veuillez nous en aviser immédiatement afin que vos renseignements ne soient pas publiés sur la page Web ou dans les médias sociaux.

Je, _____ (*nom du candidat*), reconnais et comprends que les noms des lauréats du Prix pour services exemplaires en de gestion des urgences seront rendus publics et, si je suis choisi comme récipiendaire du prix, j'accepte que mon nom et mes réalisations soient rendus publics.

Signature

Date de la signature

